

PRÉAVIS N° 246

AU CONSEIL COMMUNAL

Pérennisation de Nyon Région Télévision

Demande de crédit :

- contribution annuelle au fonctionnement de la télévision régionale, à hauteur de CHF 240'000.- ;
- participation à l'investissement initial pour la diffusion quotidienne et en direct, à hauteur de CHF 60'000.-.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le 27 avril 2015, votre Autorité acceptait, suite au préavis N° 205, d'octroyer à la Municipalité un montant de CHF 150'000.- pour participer au financement de la phase de sauvetage de Nyon Région Télévision (NRTV). En partie grâce à ce montant, l'association COMMUNYON – dont le comité a été renouvelé – a pu mettre sur pieds dès la fin du printemps 2015, avec le prestataire choisi, le projet de transition annoncé.

Ainsi, après le traditionnel été de rediffusion des émissions de l'année écoulée et surtout plusieurs mois de travaux intensifs, NRTV a pu diffuser dès la rentrée d'août une nouvelle émission hebdomadaire d'actualité régionale ainsi qu'un débat. Par ailleurs, la couverture géographique de la chaîne a été considérablement élargie, avec un accord passé avec Cablecom (dès septembre) puis Swisscom TV (entrée sur la grille des programmes à la fin de l'année 2015).

L'augmentation de la qualité éditoriale, la professionnalisation des équipes, la meilleure représentativité et diffusion régionale des émissions ont déjà porté leurs fruits : après plus de deux mois de diffusion, les échos autour de la nouvelle offre sont très positifs, tant de la part des téléspectateurs, des acteurs régionaux que des autorités de plusieurs Communes du District. Surtout, une unanimité est en train de se former sur l'importance pour la région nyonnaise de disposer d'un média de proximité, tous publics et facile d'accès pour toutes les générations.

La phase de transition encore en cours pouvant donc déjà être considérée comme réussie, l'association COMMUNYON, à l'aide de son prestataire, a affiné le projet de pérennisation de la chaîne, avec notamment le passage à des émissions d'actualités quotidiennes, qui permettra d'ancrer encore mieux NRTV dans la vie locale de la région.

Le présent préavis a pour objet de présenter ce nouveau projet, ses grands axes, son fonctionnement et surtout ses aspects financiers, afin d'obtenir de la part de votre Autorité une participation à la pérennisation de ce média de proximité, central dans la vie de la région nyonnaise.

2. Description du projet

Une nouvelle offre télévisuelle

La nouvelle télévision régionale qui verra le jour au terme de la phase de transition sera une chaîne quotidienne généraliste s'adressant de manière équitable à l'ensemble des habitants de la région; elle se voudra plus réactive, mobile et efficace dans son traitement éditorial des informations locales ou ayant un impact dans la région.

La nouvelle NRTV sera diffusée sans frais dans l'ensemble de la région de Nyon et dans toute la Suisse grâce aux diffuseurs locaux (TRN, SEIC, SEFA) et nationaux (Swisscom TV, Cablecom, Net+, Citycable). Tous les habitants du district y auront ainsi accès. De plus, NRTV aura une forte présence sur internet, via son site, une application mobile et les réseaux sociaux. Cette approche numérique est destinée à satisfaire aux modes de consommation télévisuels d'aujourd'hui et garantira aussi une meilleure visibilité des programmes auprès d'une clientèle plus jeune.

Du lundi au vendredi, deux émissions en direct – *le Journal* de 10 minutes et *le Débat* de 15 minutes – seront produites depuis un studio situé à Gland pour accueillir le maximum d'acteurs de la région. Une équipe mobile dotée d'un transmetteur assurera un duplex depuis le lieu de l'événement du moment.

Ainsi, durant 46 semaines par année, ces deux émissions quotidiennes constitueront le mandat de base de la nouvelle chaîne. Une charte éditoriale garantira l'équilibre dans le contenu et dans l'apparition des différentes communes à l'antenne, même si les plus importantes d'entre elles généreront forcément plus de sujets. Mais aucune commune ne sera ignorée, ni aucune thématique d'ailleurs. Ces dernières seront traitées de manière équitable et en alternance : les sujets sociétaux et politiques, les sports et la culture, les faits de vie marquants des habitants et des institutions publiques et privées de la région.

Grâce au direct, la télévision régionale contribuera à mettre en place le débat régional dans le district. Les autres médias ne pourront pas remplacer cette précieuse contribution à l'information des citoyens dans notre région.

Gouvernance et fonctionnement

Après la phase de transition, le comité de l'association COMMUNYON – qui joue le rôle « d'éditeur » de la chaîne – va proposer un remaniement de son fonctionnement afin de lui donner une assise géographique élargie et de garantir une bonne représentativité aux différents contributeurs financiers.

Il est notamment prévu, pour cela, d'élargir le comité en portant son nombre de membres à sept, dont trois représentants des collectivités publiques, deux administrateurs expérimentés dans la gestion d'entreprises – représentants des financeurs privés – et deux spécialistes du monde des médias. Par ailleurs, la politique des programmes sera discutée quatre fois par année par un « Conseil des programmes » constitué d'une quinzaine de personnes, toutes issues de la société civile de la région.

Une équipe éditoriale de trois journalistes (dont le rédacteur en chef) sera engagée par ProTV Venture SA, exploitant de NRTV. Cette équipe s'appuiera sur un responsable opérationnel (chef de projet) lui-même entouré d'un responsable commercial et d'une équipe de production.

3. Incidences financières

L'option de privilégier les émissions en direct permettant une réduction des frais de production, le coût opérationnel annuel de la nouvelle télévision sera de quelque 10% inférieur à celui de NRTV dans son fonctionnement jusqu'au printemps 2015. Un investissement de 150'000.- sera en revanche nécessaire pour adapter le matériel de production et de diffusion (régie, caméras, matériel de transmission, encodeurs, etc.) à la réalisation d'émissions quotidiennes et en direct.

Budget de fonctionnement NRTV annuel

REVENUS (CHF)		CHARGES (CHF)	
Pub/sponsoring	150'000.-	Commissions 20%	30'000.-
Contribution publique	525'000.-	Affaires-échanges	200'000.-
Affaires-échanges	200'000.-	Production/mandat	120'000.-
Sous-total	875'000.-	Salaires (1 responsable, 2 RP de 10 ans, 1 chef technique à 50%)	480'000.-
		Loyers, frais	30'000.-
		Imprévus	15'000.-
		Sous-total	875'000.-

Budget NRTV d'investissement

INVESTISSEMENTS (CHF)	
Sets Caméras Z7 x4	20'000.-
Bancs de montage x4	28'000.-
Aviwest 3G	25'000.-
Encodeur/décodeur	50'000.-
Matériel transmission	17'000.-
Installations techniques	10'000.-
Total	150'000.-

Pour fonctionner et couvrir ses charges annuelles qui se montent à CHF 875'000.-, la chaîne devra compter sur divers modes de financements privés, mais ne pourra bien évidemment se passer d'un important soutien des collectivités ; ceci est inhérent au fonctionnement de toute télévision régionale, dont la mission est avant tout de « service public ».

Pour que le projet de nouvelle télévision régionale soit viable et pérenne, il est donc nécessaire d'obtenir des collectivités publiques un apport financier de CHF 525'000.- par année. Le reste serait couvert par des revenus publicitaires à hauteur de CHF 150'000.-, ainsi que par CHF 200'000.- de financement au travers de partenariats et d'échanges de prestations avec des privés, sur le modèle – par exemple – d'une mise à disposition d'équipements ou de fourniture de prestations en contrepartie d'espaces publicitaires.

Pour la Ville de Nyon, la Municipalité propose un financement au travers des deux axes suivants :

- pour le budget de fonctionnement, un montant de CHF 240'000.- par année, calculé sur la base d'un montant d'un franc par habitant et par mois ;
- pour une participation à l'achat du matériel nécessaire à la production en direct d'émissions quotidiennes, un investissement unique de CHF 60'000.- ;

Effet d'entraînement indispensable

En l'état des discussions, d'autres Municipalités de grandes Communes de la région envisagent de soumettre à leur délibérant une demande comparable à celle de Nyon pour leur contribution au fonctionnement de NRTV, ce qui laisse déjà présager d'une couverture importante de la part de financement public. Les plus petites communes, moins présentes à l'antenne par la force des choses, pourraient quant à elles contribuer par un montant moins élevé par habitant et par an.

Il est à préciser que le versement effectif par la Ville de Nyon de la totalité des montants décrits dans le présent préavis ne sera réalisé que lorsque le reste du financement aura été obtenu par COMMUNYON. Il est probable que la Ville assume une bonne partie des charges de la télévision durant le premier trimestre 2016 (le temps de terminer la recherche de fonds). Mais elle renoncera à soutenir la télévision au-delà du printemps si son financement n'est pas garanti.

4. Aspects du développement durable

Une télévision de proximité participe à la promotion des activités et de la vie de la région. Elle offre un coup de projecteur à l'économie locale, à ses acteurs et à ses événements alors que les télévisions nationales se concentrent généralement sur les grandes entreprises suisses et les multinationales.

En transmettant son programme également via les diffuseurs nationaux et en le rendant accessible en tout temps sur le web, la nouvelle télévision régionale contribuera au rayonnement de la région dans tout le pays, voire au-delà. En complément d'autres actions, une télévision de proximité est un instrument crucial pour valoriser la vie socioéconomique, culturelle, sportive et politique de la région. En complément des médias existants, elle permet de tisser des liens entre les différentes catégories d'habitants et contribue à la formation démocratique de l'opinion.

5. Conclusion

Dans un bassin de population de près de 100'000 habitants, une télévision de proximité développant l'information locale a toute sa place, d'autant plus à l'heure d'un recentrage de la population sur l'information de proximité. Elle reflète en effet la vie économique, sociale et culturelle de la région, nourrit le débat et contribue au lien social.

Ce projet de nouvelle télévision régionale et quotidienne – qui bénéficie de l'engouement actuel pour la nouvelle offre proposée – se fonde sur une gouvernance solide (couverture de l'ensemble du district, émissions en direct cinq jours par semaine, Conseil des programmes, etc.), un fonctionnement optimal à coûts réduits et une attente avérée de la part de la région et de ses acteurs.

Les conditions sont réunies pour pérenniser et renforcer un programme de qualité dans un cadre professionnel. Mais il est certain que ce projet ne se concrétisera pas sans l'aide des collectivités publiques de la région. En Suisse, aucun modèle de télévision régionale proposant de l'actualité locale ne survit sans une aide publique.

Un renoncement de la Ville de Nyon, qui a porté le sauvetage de NRTV jusqu'ici, à s'engager financièrement dans ce projet participerait assurément à en sceller le sort.

NYON · PRÉAVIS N° 246 AU CONSEIL COMMUNAL

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 246 concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision,
- ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un montant annuel de CHF 240'000.- au fonctionnement de la télévision régionale pour les années 2016 et suivantes. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 110.3653.02 – *Participation à la TV régionale* ;
2. d'accorder un montant unique de CHF 60'000.-, afin de permettre à Nyon Région Télévision d'investir dans l'achat du matériel nécessaire à la production d'émissions quotidiennes et en direct. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9165.01 – *Subventions et participations à amortir*, dépense amortissable en cinq ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 novembre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

I^{ère} séance de la Commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat
Date	Mercredi 6 janvier 2016 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 2